

**APPEL A CANDIDATURE – EMPLOI ETUDIANTS**  
Référence : Code de l'Éducation – L. 811-2, D. 811-1 à D. 811-9

**Affectation :**  
Université de Poitiers  
Faculté des Sciences Humaines & Arts

Nom de l'UFR ou Service d'Affectation : Département de psychologie  
Contact : Lucie Broc et Jean Baptiste Marchand

À pourvoir à compter de : **septembre 2025**  
Les étudiants présélectionnés seront auditionnés et classés par la commission.

**Date limite de dépôt des candidatures : jeudi 04 septembre 2025**

**Nombre d'emplois à pourvoir : 2**

**ACTIVITE(S) :**

Accueil des étudiants du département de psychologie et tutorat pédagogique au niveau de la Licence

**Date de début et date de fin – Nombre d'heures :** septembre 2025 (date à définir) au 30 juin 2026 – 120 heures par étudiant et par semestre

**Activités principales**

- Changement de groupe des étudiants
- Aide à la compréhension des emplois du temps pour les étudiants
- Orienter les étudiants vers la scolarité ou le secrétariat ou les responsables de département
- Tutorat pédagogique
- Permanence salle de lecture

**Compétences principales requises et profil :**

- Utilisation d'un tableur Excel
- Savoir lire un emploi du temps
- Utilisation de l'EN
- Être inscrit-e en L3 de psychologie lors de la prise de fonction

**Contraintes particulières :** flexibilité dans l'organisation – capacité à s'adapter à la situation

**Horaires de travail :** variables pouvant aller jusqu'à 4 heures consécutives

**Rémunération : 12€/heure**

Pour postuler à cet emploi, merci de transmettre votre curriculum vitae, votre lettre de motivation ainsi que les relevés de notes des 2 dernières années (dont celle en cours) à :

[Lucie.broc@univ-poitiers.fr](mailto:Lucie.broc@univ-poitiers.fr) ; [jean.baptiste.marchand@univ-poitiers.fr](mailto:jean.baptiste.marchand@univ-poitiers.fr)

**Tout dossier incomplet ou arrivé en retard ne sera pas étudié.**

*Les contrats conclus en application du décret cité en référence sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche ou un contrat doctoral.*